

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 29 mars 2014

Présents :

F.Dalongeville, L. Desmet, V. Joly, S. Derriche, J-P Nuyttens, F. Meunier, L. Cohen-Carraud, D. Herbain, Y. Herbain, S. Mierlot, A. Martin, F. Mommelé, G. Kersemaker, N. Lemoine

Excusé : P. Lamoureux,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2014

Au préalable Mr le Maire déclare avoir le pouvoir de Mr LAMOUREUX Patrick, absent.

1/ Délibération fixant le nombre des Adjointes

Mr le Maire informe l'assemblée municipale de l'article 1 122-1 du code des communes fixant les règles du nombre d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, Mr le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de quatre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote à bulletin secret :

Le résultat du scrutin est le suivant :

3 adjoints : 14 voix

Contre : 1 voix

Le nombre d'adjoints sera donc de trois.

2/Délibération Élection du Maire

Mr Herbain, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Herbain Yannick

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M.Dalongeville : 13 voix

- M. Desmet : 1 voix

Mr Dalongeville, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mr Dalongeville a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3/Délibération pour l'élection des adjoints pour les communes de moins de 1000 habitants

Vu la décision du conseil municipal de créer 3 postes d'adjoints,

M. le maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Meunier Francis : 10 voix

M. Meunier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Nuyttens Jean-Paul : 1 voix
- Mme Joly Véronique : 10 voix

Mme Joly Véronique ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjoint au maire

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Nuyttens Jean-Paul : 1 voix
- M. Lamoureux Patrick : 13 voix

M. Lamoureux Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème adjoint au maire

4/Délibération fixant la rémunération des élus

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les indemnités allouées au Maire et aux trois adjoints. Après explications du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres le versement d'une

indemnité de fonction à Mr DALONGEVILLE Fabrice, Maire ; indemnité fixée par l'article 2123-23-1, calculée sur la base de 31% de l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale. Il décide également le versement d'une indemnité de fonction d'adjoint à Francis Meunier, Véronique Joly et Patrick Lamoureux, indemnité fixée par l'article 2123-23 du CGCT, calculée sur la base de l'indice du Maire (8.25% de l'indice 1015). Le versement de ces indemnités se fera chaque mois.

5/Organisation et commissions

Le maire présente le mode de fonctionnement du conseil. Celui-ci a été défini pour les grandes lignes avec les adjoints. Ces derniers auront en charge les principales commissions municipales. Il peut être amendé et modifié en fonction des remarques des conseillers municipaux. Après présentation et discussion, l'organisation du conseil municipal est arrêtée comme suit :

Maire, Fabrice Dalongeville :

Le maire est membre de fait de toutes les commissions.

1^{er} adjoint, Francis Meunier : Environnement (Assainissement, eau.) ;

Urbanisme.

2d adjoint, Véronique Joly : Budget ; Cadre de vie (vie associative, fleurissement, actions culturelles, opérations spéciales.).

3^{ème} adjoint, Patrick Lamoureux : Infrastructure (voierie, bâtiments municipaux) ;
Sécurité (voisins vigilants, circulation, etc...)

Commissions

Budget/Financement

Fabrice Dalongeville, Véronique Joly, Gérard Kersemaker, Daniel Herbain, Alain Martin.

Education/Jeunesse

Fabrice Dalongeville, Sabrina Derriche, Sylviane Mierlot.

Environnement (Assainissement, eau, etc...)

Francis Meunier, Jean-Paul Nuyttens, Laurence Cohen-Carraud, Laurent Desmet, Frédéric Mommelé.

Communication (journal, site et relations extérieures)

Fabrice Dalongeville, Sabrina Derriche, Sylviane Mierlot.

Actions sociales (CCAS, etc...)

Sabrina Derriche, Jean-Paul Nuyttens, Nadine Lemoine.

Cadre de vie (vie associative, fleurissement, actions culturelles, opérations spéciales)

Véronique Joly, Nadine Lemoine, Yannick Herbain, Laurence Cohen-Carraud, Daniel Herbain.

Infrastructure (voierie, bâtiments municipaux)

Patrick Lamoureux, Daniel Herbain, Frédéric Mommelé.

Urbanisme

Francis Meunier, Alain Martin, Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens

Sécurité (voisins vigilants, circulation, etc...)

Patrick Lamoureux, Gérard Kersemaker, Yannick Herbain

Autres commissions et représentations extérieures

Sivos

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Sylviane Mierlot

Titulaire : Sabrina Derriche

Suppléant : Francis Meunier

Communauté de communes

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Titulaire : François Meunier

Sageba

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Laurence Cohen-Carraud

Titulaire : Laurent Desmet

Suppléant : Jean-Paul Nuyttens

Syndicat des eaux de Auger/Duvy

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Laurence Cohen-Carraud

Titulaire : Laurent Desmet

Suppléant : Jean-Paul Nuyttens

Sezeo

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Suppléant : Gérard Kersemaker

Titulaire : Patrick Lamoureux

Suppléant : Frédéric Mommelé

Adico

Titulaire : Véronique Joly

Suppléant : Fabrice Dalongeville

Titulaire : Sylviane Mierlot

Suppléant : Sabrina Derriche

CAUE

Titulaire : Francis Meunier

Suppléant : Alain Martin

CNAS

Titulaire : Fabrice Dalongeville

Pour la commission d'appel d'offres, la liste électorale, l'association Foncière et la Commission fiscalité locale, les représentants seront nommés au cours du prochain conseil municipal.

6. Questions diverses

Repas des anciens. Le maire invite l'ensemble du conseil municipal à participer exceptionnellement cette année au repas des anciens qui se déroule le dimanche 13 avril 2014.

Décharge du Bois du Roi. Laurence Cohen-Carraud interroge le maire sur le dossier du projet de décharge du Bois du Roi. Le maire indique que l'équipe municipale qui soutenait ce projet à Ormoy-Villers a été en totalité battue lors des dernières élections municipales. C'est une décision importante prise par les habitants qui permettra de s'opposer avec plus de vigueur au projet. Les travaux réalisés de part et d'autres de la départementale ont été engagés par le Conseil général. Il s'agit de travaux d'élagage qui ne sont pas liés au projet. Le maire indique qu'il va se mettre en rapport avec la nouvelle municipalité dans les prochains jours.

Le maire lève la séance du conseil municipal à 12h30. Il rappelle que le prochain conseil municipal se déroulera en mairie le lundi 14 avril à 19h30.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal